Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 056-215601725-20260706-2026070607-DE

Ville de PLUMELEC
Conseil Municipal
Séance du 6 juillet 2026

DELIBERATION 20260706-07

Rapporteur : M. le Maire

- FACTURATION A L'ECOLE PRIVEE ET SERVICE « TRI DE LA POSTE » DES FRAIS DE CHAUFFAGE ET ELECTRICITE (HIVER 2025/2026) -

L'an deux mille vingt-six, le lundi 6 juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de PLUMELEC s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAMON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Nombre de conseillers municipaux présents : 21
Nombre de conseillers municipaux absents ayant donné pouvoir : 2
Nombre de conseillers municipaux absents n'ayant pas donné pouvoir : 0
Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2026

Etaient présents : M. HAMON -Maire-, Mme LE MAY -adjointe-, M. JUHEL-adjoint-, Mme GICQUELLO -adjointe-, M. DUBOT-adjoint-, Mme MEREL-adjointe-, M CARON-adjoint-, M. GUILLO, Mme LE MABEC, Mme LESAGE, M BAUCHER, Mme PEDRON, Mme LE GALL, M HOUEIX, M GRANDIN, Mme SYRE, M BRUNEL, Mme TARLEVE, M LE CALLONEC, M LE CAM, M LAMARRE.

Absente excusée ayant donné pouvoir : Mme PORCHERON à M. JUHEL, Mme DANET à M LE CALLONEC
Absent n'ayant pas donné pouvoir : 0

Secrétaire de séance : Isabelle Gicquello

L'école privée et le service « tri de la poste », pendant l'hiver 2025/2026, ont été alimentés par la chaufferie communale.

Le Maire propose les facturations suivantes :

✓ Ecole privée : somme de 8 956.58 euros (Coût réel pour le chauffage du bâtiment entre le 20 mai 2025 et le 30 avril 2026).

✓ Service « tri de la poste » : somme de 3 105.98 euros (Coût réel pour le chauffage du bâtiment entre le 20 mai 2025 et le 30 avril 2026).

Cette différence de facturation par rapport à l'année passée, notamment pour l'école Saint-Mélec s'explique par :

- Une augmentation du gaz en avril et mai 2026 : + 300.00€ HT/tonne
- Une indexation du GNR en mars 2026.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 056-215601725-20260706-2026070607-DE

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,
Par
Présents : 21* Pouvoirs : 2 * Total : 23 * Exprimés : 23 *
Voix pour : 23 * Voix contre : 0* Abstention : 0
DECIDE

De facturer la somme de 8 956.58 euros à l'école privée
au titre des frais de chauffage de l'hiver 2025/2026.

De facturer la somme de 3 105.98 euros au service « tri de la poste »
au titre des frais de chauffage et d'électricité de l'hiver 2025/2026.

FAIT ET DELIBERE 6 JUILLET 2026
LE MAIRE
STEPHANE HAMON

MAIRIE DE PLUMELEC
56 (MORBIHAN)

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes (par voie postale au 3 contour de la Motte - 35000 RENNES ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.